

ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

du *Registre des Délibérations du Comité d'Administration*

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 07 Octobre 1993

Objet :

L'an mil-neuf cent cent quatre vingt treizeCréation d'un et le sept Octobreposte d'Agent
d'Entretienà dix sept heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M

Hervé de FONTMICHEL

9310/01

ou
Représentés

Présents : MM

AUVARO, BALDINI, BELLEOUD, BELLON, BLANC,
BONNET, BOURRIER, DAVID, DELORENZO, DUHALDE, GINESY
GIANOTTI, GRIFFA, LELEUX, MARIA, MARY, MASCARELLI,
MORANI, MURRIS, PASCAL, PECQUEUR, SANTUCCI, SOMARIA
SPINELLI, THAON.

Le Président indique qu'en fonction des décisions prises par le Conseil Général des A.M, en ce qui concerne la transparence des relations avec le Syndicat, il sera mis un terme à la mise à disposition d'un Agent d'Entretien pour le siège du Syndicat à dater du 31/12/93. Il est donc nécessaire à partir du 01/01/94 de recruter une personne pour assurer ce travail et de ce fait, créer un poste d'Agent d'Entretien.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) décide de la création d'un poste d'Agent d'Entretien.
- 2) décide d'attribuer les primes afférentes à ce poste selon la législation en vigueur.
- 3) charge le Président de faire la publicité nécessaire pour son recrutement et de prendre l'arrêté correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

